

Cotisation 2010

N°	Statut d'adhésion	Tarif annuel applicable
1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion "Membre Adhérent" à CPC comprenant la parution web sur le site de la chambre www.cpcprovence.fr <p><i>NB :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>n° de SIRET obligatoire</i> - <i>Accès à l'espace adhérent du site Internet</i> 	300 € HT
2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion supplémentaire de consultant salarié appartenant à la même entité que le "Membre Adhérent" de référence 	150 €
3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion "Membre Adhérent" en démarrage d'activité - <i>Tarif non cumulable avec le tarif "Filleul" – Total (3 + 4) maximum de 2 ans</i> <p><i>NB : n° de SIRET obligatoire</i></p>	1^{ère} année : 150 € HT 2^{ème} année : 200 € HT
4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion de "Filleul" coopté par un adhérent de la chambre, en projet de création et <u>sans n° de SIRET</u> - <i>Durée maximum de 2 ans</i> - <i>Pas de droits statutaires</i> - <i>Pas de droits à parution web</i> 	150 € HT
5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion "Sympathisant" (non-consultant) : <i>Professions connexes, Enseignants, Étudiants</i> - <i>Participation aux réunions, sauf commissions</i> - <i>Participation aux Groupes de Réflexion</i> - <i>Pas de droits à parution web</i> - <i>Accès selon profil "Invité" à l'Extranet</i> 	150 € HT
6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion « membre adhérent » en portage salarial 	150 € HT

La chambre professionnelle CPC Provence est assujettie à la TVA.

Pour les nouveaux adhérents, à partir de juillet : réduction de 50 % sur le barème ; avec inscription sur le site.